



## Annulation verbale travaux rénovation

-----  
Par Peps66

Bonjour,  
J ai entrepris de faire des travaux de rénovation chez moi.  
J ai signé un devis pour un ensemble de travaux pour le sol, cuisine et plafond.  
Le jeune autoentrepreneur a effectué le sol et le plafond.  
La cuisine est livrée le 21 février 2023.  
Je l ai réglé pour les travaux qu il a déjà effectués.  
En espèces et chèques, en retour il m a donné des reçus.  
Or, le travail qu il a effectué est bâclé, je dois faire refaire le plafond et finir le sol qu il n a pas fait.  
Je viens de lui dire par téléphone que je ne voulais pas qu il s occupe de la cuisine....bien sur il est très étonné  
Que puis je faire? Et lui que peut il me réclamer  
Merci pour votre aide

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Le devis signé vous engage.  
L'artisan a-t-il une assurance professionnelle ? S'il y a malfaçon, c'est l'assureur qui doit prendre en charge la réfection.  
Mais c'est après la réception ses travaux, pas pendant.

-----  
Par Peps66

Merci pour votre réponse.  
Cela veut dire que c est à lui d arranger ce qu il a fait, s il a une assurance. Mais je ne veux pas car il a bâclé son travail.  
Cela m impose de le payer et de payer qq un d autre pour finir les travaux et rattraper ses mal-façons.  
C est fou.....

-----  
Par Pierrejacques11

Si le travail n'a pas été fait dans les règles de l'art, vous pouvez essayer de transiger : mettre un terme à la collaboration en l'échange de l'absence de poursuites quant à la mauvaise réalisation de la prestation initiale.

-----  
Par Peps66

Merci à vous pour votre réponse.  
Je vais attendre qu il me rappelle

-----  
Par yapasdequoi

Un accord amiable est toujours préférable à une procédure judiciaire.  
Payez lui le travail déjà fait et exigez un reçu et un avenant réduisant le devis à ce qui a été fait.  
Sinon il peut exiger par voie de justice de réaliser tout le chantier et de vous le faire payer.

Lire ici :  
[url=https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F31144]https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F31144[/url]

-----  
Par Peps66

OK je vais voir avec lui.

-----  
Par Pierrejacques11

Personnellement je transigerais AVANT de payer.